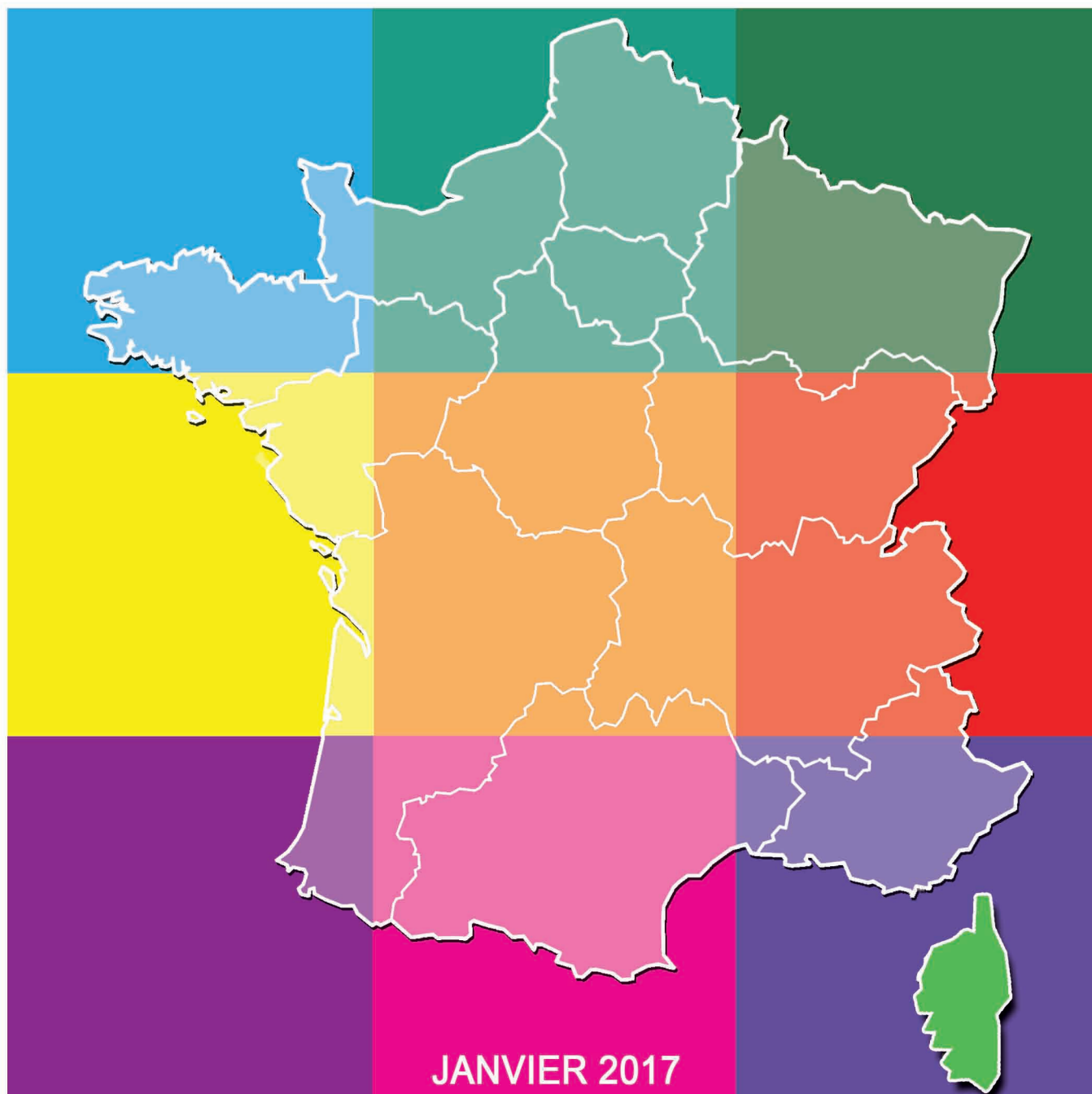


# STRATER

## Focus Post-Bac Corse



Service de la coordination des stratégies  
de l'enseignement supérieur et de la recherche

Département des investissements d'avenir  
et des diagnostics territoriaux

**Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**  
1 rue Descartes  
75231 Paris cedex 05

## NOTE LIMINAIRE

### ► Introduction

Ce document s'inscrit dans la démarche de caractérisation d'un territoire mise en place par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dont les éléments de diagnostic présentent, sous l'angle d'une vision globale de site, un état des lieux de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Il constitue un focus sur les formations post-baccalauréat à l'échelle régionale ou académique selon le site.

Il fait l'objet d'une concertation avec les services des rectorats, qui peuvent le compléter par l'apport de données et d'éléments d'analyse sur les constats et les politiques académiques.

### ► Territoires considérés

Cette analyse porte sur les régions métropolitaines reconfigurées en 2016 et les académies qui les composent.

Régions comprenant une seule académie	Régions comprenant deux ou trois académies
<ul style="list-style-type: none"><li>• Bretagne (Rennes)</li><li>• Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)</li><li>• Corse</li><li>• Pays de la Loire (Nantes)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Auvergne Rhône-Alpes (Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon)</li><li>• Bourgogne-Franche-Comté (Besançon, Dijon)</li><li>• Grand Est (Nancy-Metz, Reims, Strasbourg)</li><li>• Ile-de-France (Créteil, Paris, Versailles)</li><li>• Hauts-de-France (Amiens, Lille)</li><li>• Normandie (Caen, Rouen)</li><li>• Nouvelle Aquitaine (Bordeaux, Limoges, Poitiers)</li><li>• Occitanie (Montpellier, Toulouse)</li><li>• Provence-Alpes-Côte d'Azur (Aix-Marseille, Nice)</li></ul>

Les éléments fournis permettent des comparaisons entre les territoires qui ne constituent pas une finalité en soi et ont pour seul objet de permettre aux acteurs d'en disposer et de les analyser au vu de leur contexte propre.

Les données sont comparées avec celles de la France métropolitaine, hors collectivités d'Outre-Mer.

Les informations concernant les collectivités d'outre-mer font l'objet d'un traitement spécifique.



# SOMMAIRE

<b>A. LES FORMATIONS POST-BACCALAUREAT EN CORSE.....</b>	<b>7</b>
1. Le baccalauréat .....	7
2. Les néo-bacheliers.....	11
3. Les effectifs d'inscrits dans l'enseignement supérieur.....	17
4. Les diplômés post-baccalauréat .....	20
5. L'insertion professionnelle .....	22
6. La formation tout au long de la vie .....	23
<b>B. ANNEXES .....</b>	<b>24</b>
Lexique.....	24
Sigles.....	27



## A. LES FORMATIONS POST-BACCALAUREAT EN CORSE

A la session 2015, le nombre de bacheliers s'élève à 2 251 pour un taux de réussite global de 91,8% (France métropolitaine : 88,1%). Pour les bacheliers généraux, le taux de réussite dépasse de cinq points le taux national (96,6% ; France métropolitaine 91,6%). En revanche, la Corse dispose d'une part de mentions globalement inférieure à la part nationale et présente, sur ce point, une situation contrastée entre les deux départements qui composent l'académie. Les bacheliers se répartissent principalement entre les agglomérations de Bastia et d'Ajaccio, dans une moindre mesure sur l'île Rousse et Porto-Vecchio.

789 néo-bacheliers se sont inscrits à l'université à la rentrée 2014 dont 43 en provenance d'une autre région. Le solde des entrées/sorties est négatif (-253), 296 néo-bacheliers ayant quitté la Corse pour rejoindre un établissement de métropole (principalement PACA).

Le taux d'inscription des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur est très inférieur à la moyenne nationale et l'écart se creuse en 2014 (63,8% contre 72,2% pour la France métropolitaine).

Les nouveaux bacheliers s'orientent plus fréquemment vers l'université, et notamment en IUT, que la moyenne nationale (44,1% ; France métropolitaine 40,5%). A contrario, ils sont, en proportion, moins nombreux à rejoindre les CPGE et les STS. S'agissant de l'université, la Corse se caractérise par une part assez élevée de bacheliers professionnels inscrits en DUT par rapport à ceux qui le sont en licence.

L'offre de formations universitaires (y compris DUT) se concentre à Corte. L'offre de CPGE se répartit sur les villes de Bastia et d'Ajaccio.

En 2014, 3 806 inscrits se répartissent dans les filières de l'enseignement supérieur de bac+1 à bac+3. La répartition des effectifs fait apparaître une sous-représentation des effectifs inscrits en CPGE (2,7% ; France métropolitaine 5,5%) et une sur représentation des DUT (12,6% ; 7,8%) et des licences professionnelles (7,4% ; 3,5%) par rapport à la répartition nationale.

En 2013, la Corse compte davantage de diplômés de licence professionnelle (245, soit 23%) que de diplômés de BTS (239, soit 22%). Le taux de réussite global aux examens de BTS (73,4%) est inférieur de 1,1 point au taux national.

En 2015-2016, la Corse compte 561 apprentis dans l'enseignement supérieur dont 447 préparent un diplôme de niveau II ou III.

### 1. LE BACCALAUREAT

#### ► Les effectifs et le taux de réussite par type de baccalauréat

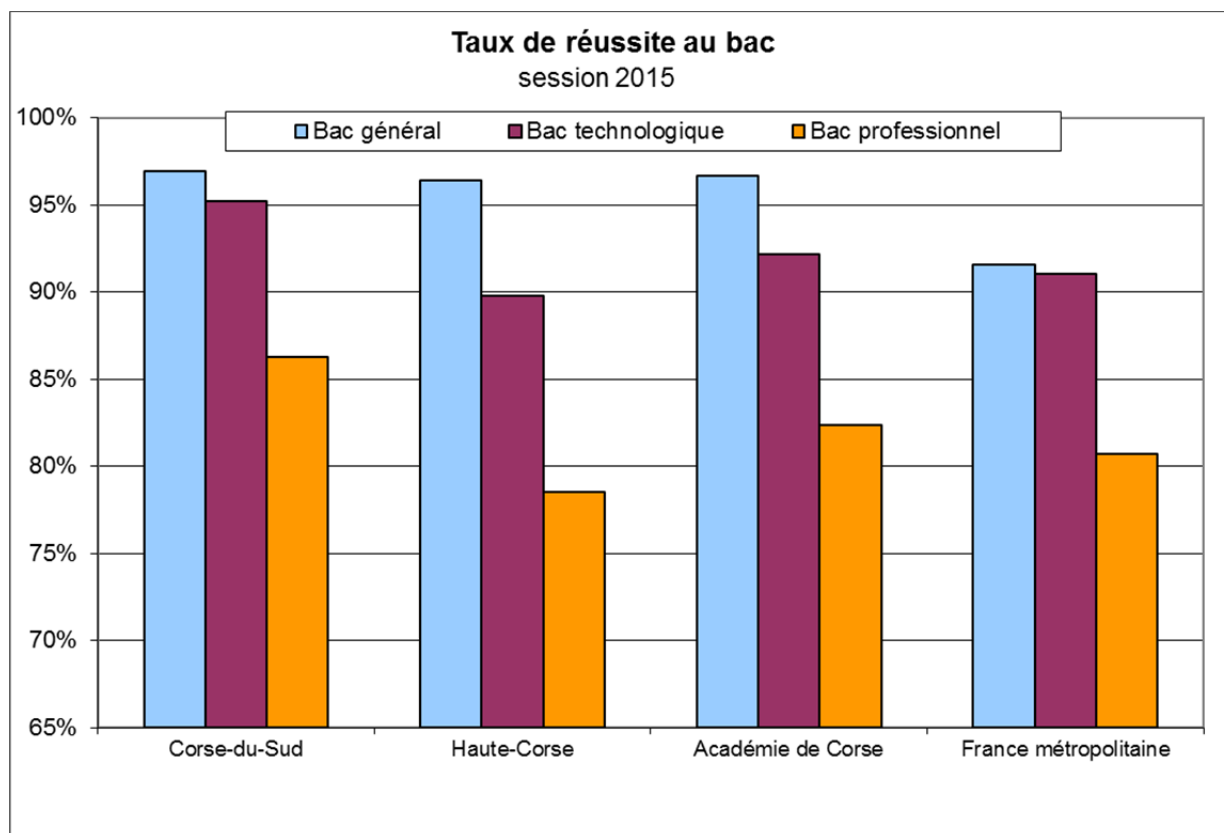
- *Un très bon taux de réussite global (91,8%)*

Tableau 1 – Académie de Corse : le nombre de candidats présents et admis et le taux de réussite par type de bac, session 2015 (source DEPP)

	Bac général			Bac technologique			Bac professionnel			Total		
	Présents	Admis	Taux de réussite	Présents	Admis	Taux de réussite	Présents	Admis	Taux de réussite	Présents	Admis	Taux de réussite
Corse-du-Sud	585	567	96,9%	231	220	95,2%	335	289	86,3%	1 151	1 076	93,5%
Haute-Corse	668	644	96,4%	294	264	89,8%	340	267	78,5%	1 302	1 175	90,2%
Corse	1 253	1 211	96,6%	525	484	92,2%	675	556	82,4%	2 453	2 251	91,8%
France métropolitaine	334 293	306 144	91,6%	130 751	119 047	91,0%	209 424	169 031	80,7%	674 468	594 222	88,1%

- **Un taux de réussite supérieur de 5 points à la moyenne nationale pour les bacheliers généraux**

Graphique 1 – Académie de Corse : le taux de réussite selon le type de bac, session 2015 (source DEPP)



### ► Les bacheliers avec mention

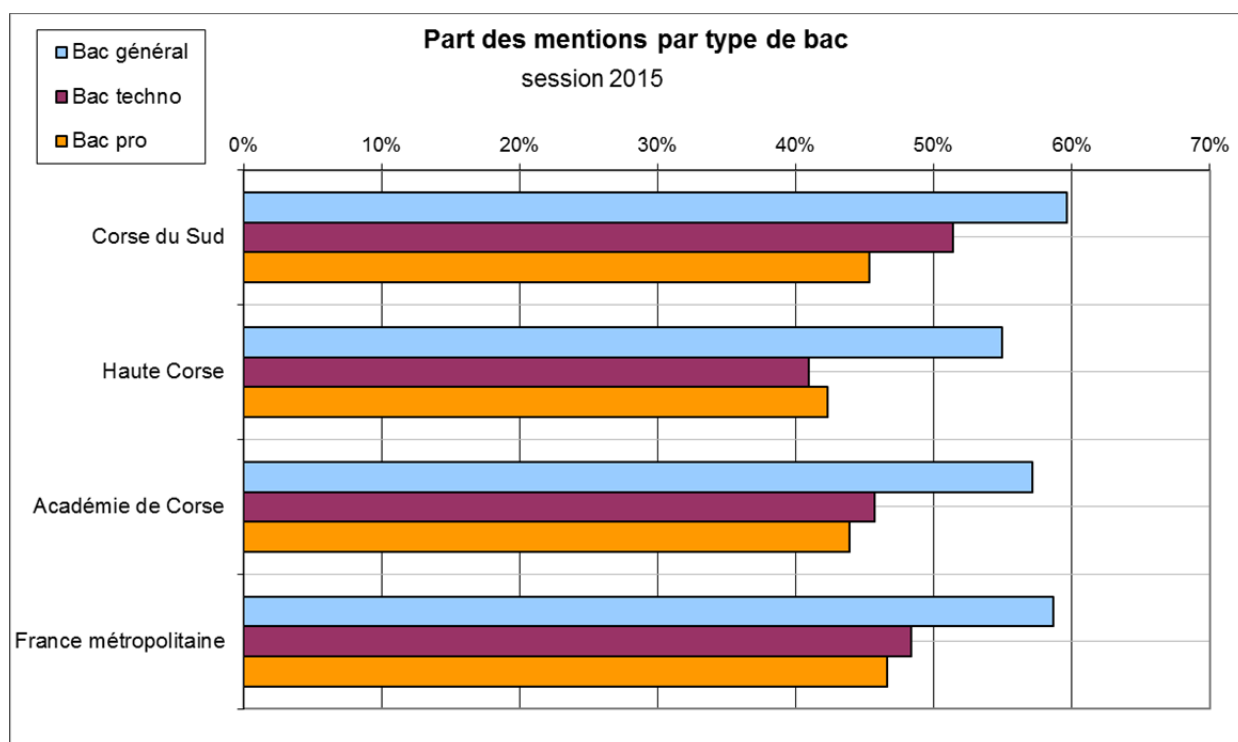
- **Une part de mentions supérieure à la moyenne nationale en Corse-du Sud**

Tableau 2 – Académie de Corse : les effectifs de bacheliers avec mention et la part des mentions par type de bac, session 2015 (source DEPP)

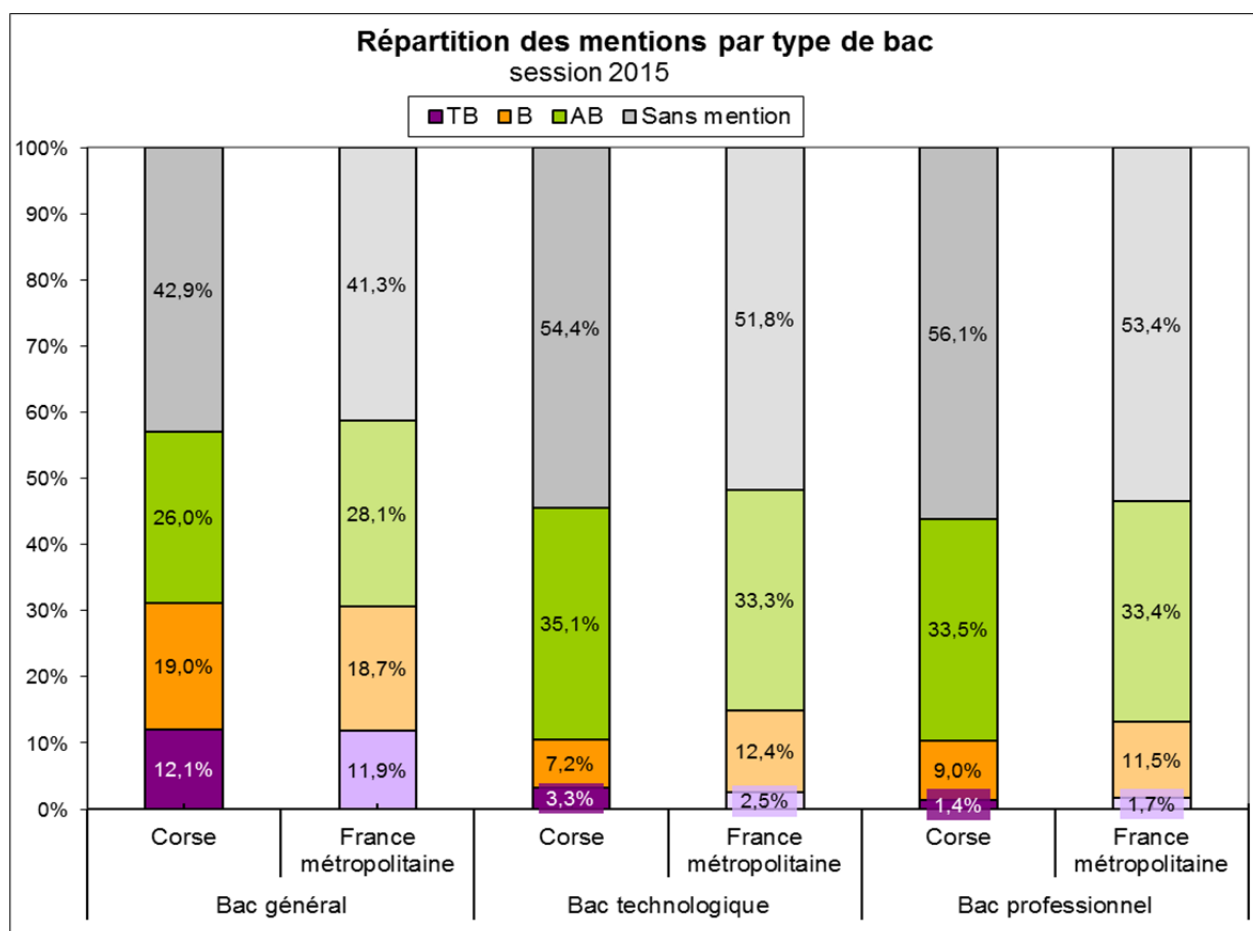
	Bac général		Bac technologique		Bac professionnel		Total	
	Effectifs	Part des mentions	Effectifs	Part des mentions	Effectifs	Part des mentions	Effectifs	Part des mentions
Corse-du-Sud	338	59,6%	113	51,4%	131	45,3%	582	54,1%
Haute-Corse	354	55,0%	108	40,9%	113	42,3%	575	48,9%
Académie de Corse	692	57,1%	221	45,7%	244	43,9%	1 157	51,4%
France métropolitaine	179 516	58,6%	57 513	48,3%	78 828	46,6%	315 857	53,2%



Graphique 2 – Académie de Corse : la part des mentions par type de bac, session 2015 (source DEPP)

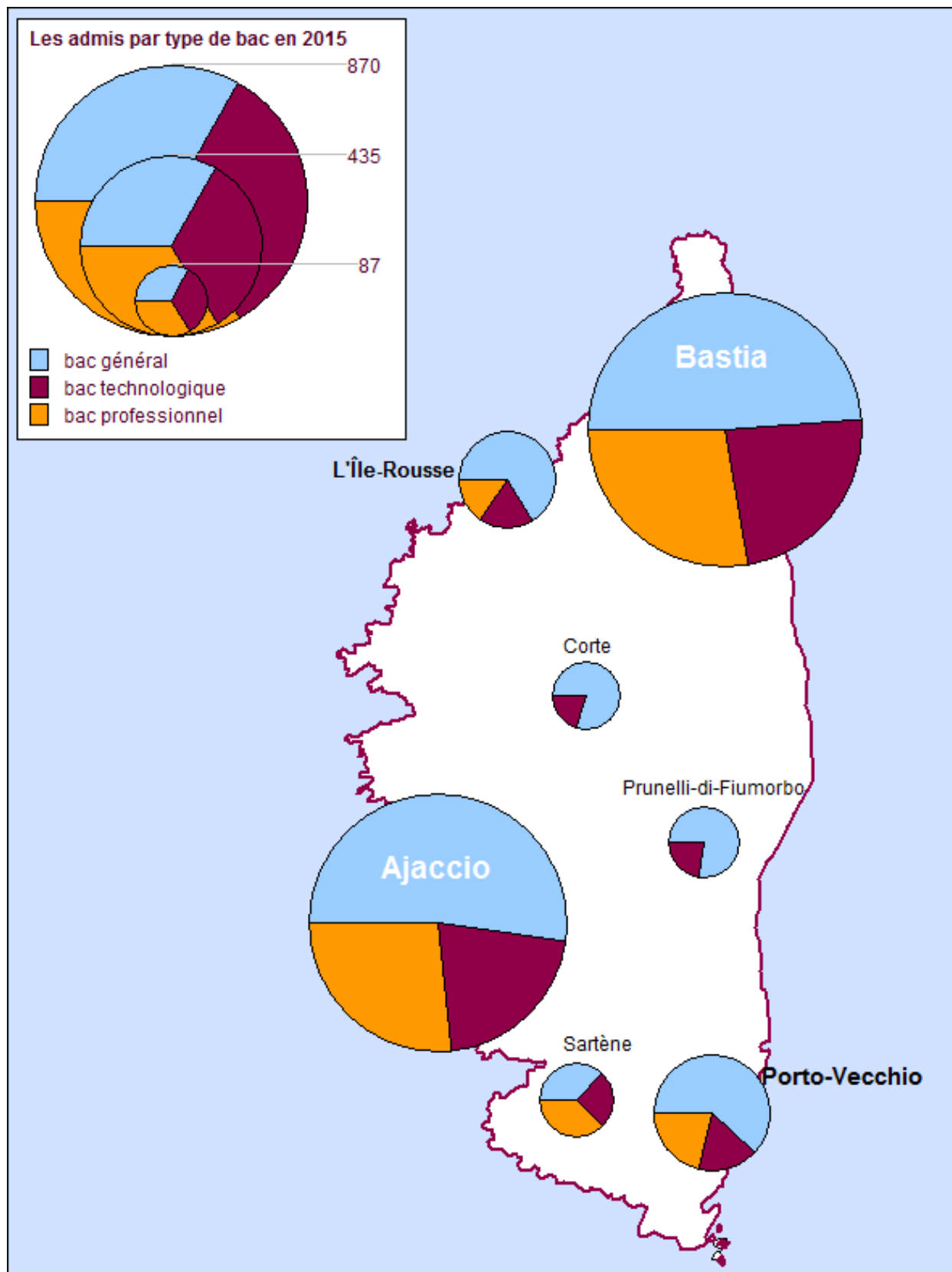


Graphique 3 – Académie de Corse : la répartition des mentions par type de bac, session 2015 (source DEPP)



## ► Les bacheliers par commune

Carte 1 – Académie de Corse : la répartition des bacheliers selon le type de bac et l'implantation de l'établissement de préparation en 2015 (source DEPP)



## 2. LES NEO-BACHELIERS

### ► Les vœux de rang 1 de poursuite d'études des candidats en terminale par type de bac et de formation

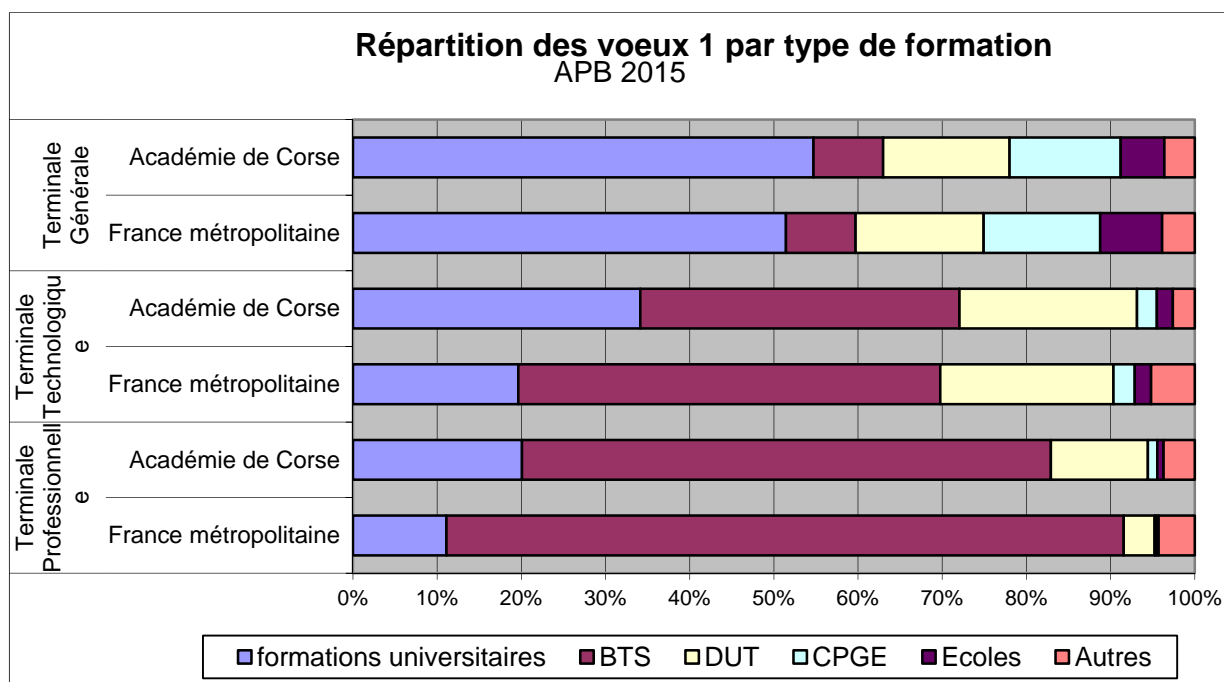
- *Des 1ers vœux davantage orientés sur les formations à l'université (hors DUT) pour les bacheliers technologiques et professionnels*

Tableau 3 – Académie de Corse : le taux de vœux de rang 1 de poursuite d'études des candidats en terminale, par type de bac et de formation (source APB 2015)

Nombre de vœux 1 formulés dans APB par les candidats en terminale		Terminale générale	Terminale techno	Terminale pro	Toutes terminales confondues
total	Académie de Corse	1 159	422	269	1 850
	France métropolitaine	<b>326 101</b>	<b>117 371</b>	<b>97 667</b>	<b>541 139</b>
répartition en % du total :					
Formations universitaires	Académie de Corse	54,7%	34,1%	20,1%	45,0%
	France métropolitaine	<b>51,4%</b>	<b>19,6%</b>	<b>11,1%</b>	<b>37,3%</b>
BTS - BTS DTS - DMA	Académie de Corse	8,3%	37,9%	62,8%	23,0%
	France métropolitaine	<b>8,3%</b>	<b>50,1%</b>	<b>80,5%</b>	<b>30,4%</b>
DUT	Académie de Corse	15,0%	21,1%	11,5%	15,9%
	France métropolitaine	<b>15,2%</b>	<b>20,6%</b>	<b>3,7%</b>	<b>14,3%</b>
CPGE - CPES	Académie de Corse	13,2%	2,4%	1,1%	9,0%
	France métropolitaine	<b>13,9%</b>	<b>2,5%</b>	<b>0,2%</b>	<b>8,9%</b>
Écoles *	Académie de Corse	5,2%	1,9%	0,7%	3,8%
	France métropolitaine	<b>7,4%</b>	<b>2,0%</b>	<b>0,3%</b>	<b>4,9%</b>
Autres *	Académie de Corse	3,6%	2,6%	3,7%	3,4%
	France métropolitaine	<b>3,9%</b>	<b>5,2%</b>	<b>4,3%</b>	<b>4,2%</b>

\* Voir lexique, rubrique APB

Graphique 4 – Académie de Corse : la répartition des vœux de rang 1 des candidats en terminale, par type de bac et de formation, (source APB 2015)



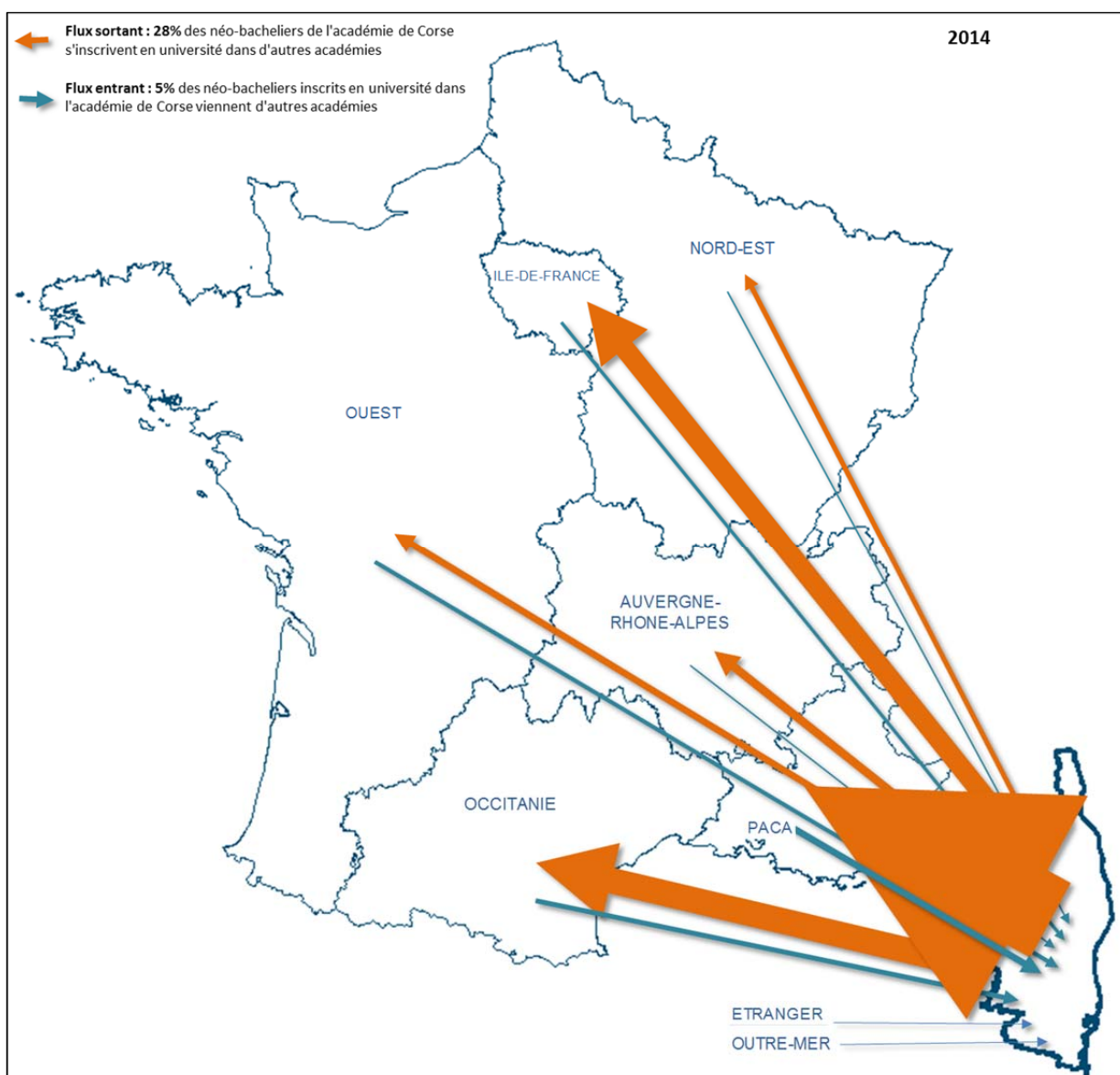
## ► L'attractivité géographique

- *Un flux sortant important vers la région PACA*

Tableau 4 – Académie de Corse : la provenance des néo-bacheliers (session 2014) inscrits en université ou établissements assimilés de la région en 2014-2015 et la destination des néo-bacheliers de la région (session 2014) inscrits en université ou établissements assimilés en 2014-2015 (source SIES)

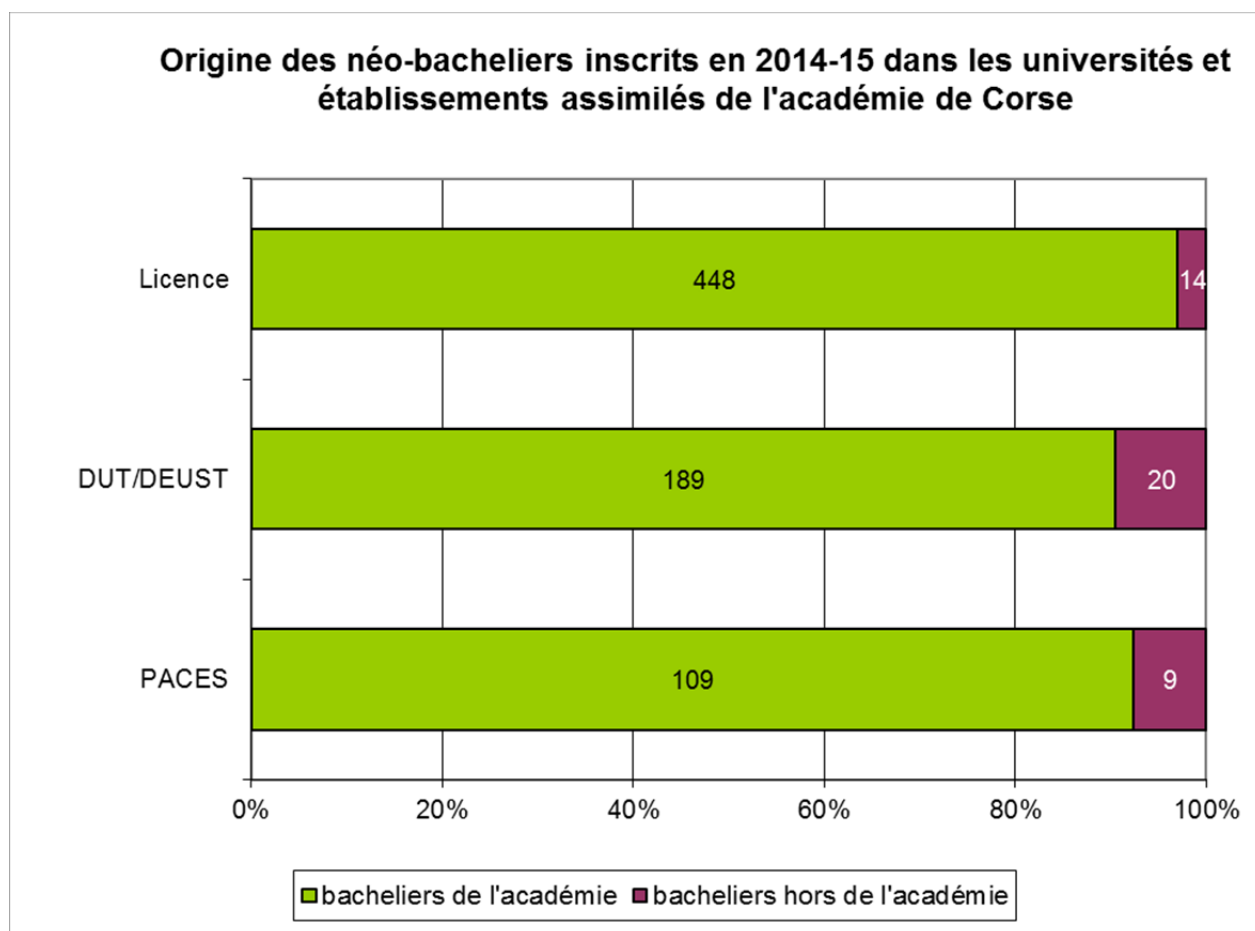
Provenance/Destination	Effectifs des néo-bacheliers inscrits à l'université de Corse selon leur région d'obtention du bac	Effectifs des néo-bacheliers ayant obtenu le bac en Corse selon la région de leur université d'inscription
Provence Alpes Côte d'Azur	14	165
Auvergne Rhône-Alpes	3	17
Occitanie	10	51
Ouest	8	14
Nord-Est	3	10
Ile-de-France	3	39
Etranger	1	0
Outre-Mer	1	0
<b>Sous-total Entrants</b>	<b>43</b>	
<b>Sous-total Sortants</b>		<b>296</b>
<b>Corse</b>	<b>746</b>	<b>746</b>
<b>Total néo-bacheliers</b>	<b>789</b>	<b>1042</b>

Carte 2 – Académie de Corse : les flux entrants et sortants des néo-bacheliers inscrits dans les universités et établissements assimilés en 2014-2015 (source SIES)



La taille des flèches est proportionnelle aux flux étudiants sortants et entrants (pour la définition des flux, se reporter au lexique en fin de document).

Graphique 5 – Académie de Corse : la répartition dans les principales filières de formation des néo-bacheliers en 2014-2015 dans les universités et établissements assimilés de l'académie, en fonction de la région d'obtention du bac (source SIES)



► **La poursuite d'études dans l'enseignement supérieur**

- *La poursuite d'études des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur est très inférieure à la moyenne nationale et l'écart se creuse en 2014*

Tableau 5 – Académie de Corse : le taux d'inscription des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur entre 2010 et 2014 (source SIES)

	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Corse</b>	72,8%	68,1%	65,5%	69,1%	63,8%
<b>France métropolitaine</b>	75,0%	72,0%	69,4%	72,1%	72,2%

Tableau 6 – Académie de Corse : le taux d'inscription des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur en 2014 par filières de formation regroupées (source SIES)

Corse	Taux global	Université (y compris IUT)	IUT	CPGE	STS	Autres formations
Bac général	86,5%	66,2%	11,2%	8,1%	6,9%	5,3%
Bac professionnel	23,2%	9,9%	2,0%	0,0%	13,3%	0,0%
Bac technologique	59,4%	33,6%	12,1%	0,2%	24,0%	1,7%
Ensemble des bacs de la Corse	63,8%	44,1%	9,0%	4,2%	12,5%	3,1%
Ensemble des bacs France métropolitaine	72,2%	40,5%	7,5%	6,4%	19,5%	5,2%

### ► La répartition des néo-bacheliers par filière universitaire

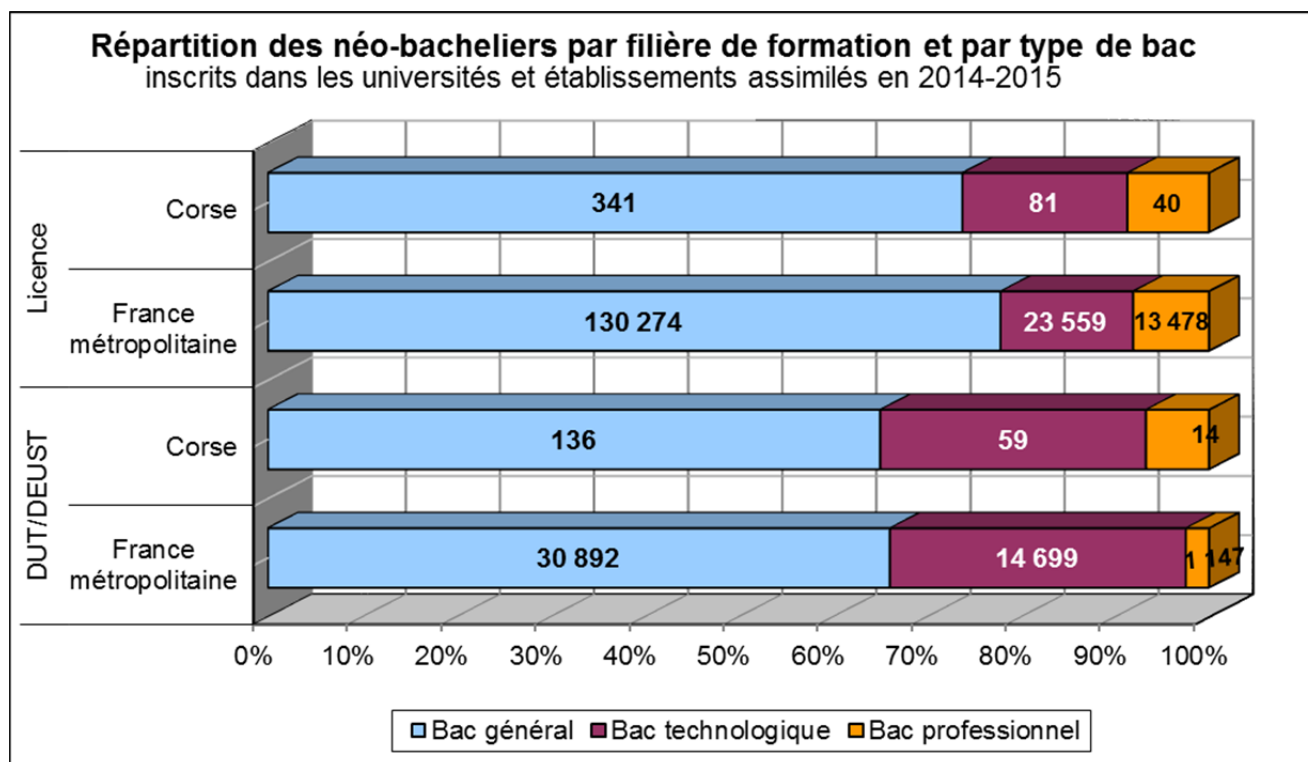
Tableau 7 – Académie de Corse : les effectifs par filière de formation et par type de bac des néo-bacheliers inscrits en 2014-2015 dans les universités et établissements assimilés de la région

		Licence	DUT/DEUST	PACES	Autres	Total
Bac général	Corse	341	136	115	0	592
	France métropolitaine	130 274	30 892	32 466	5 502	199 134
Bac technologique	Corse	81	59	3	0	143
	France métropolitaine	23 559	14 699	1 292	269	39 819
Bac professionnel	Corse	40	14	0	0	54
	France métropolitaine	13 478	1 147	308	70	15 003
Total	Corse	462	209	118	0	789
	France métropolitaine	167 311	46 738	34 066	5 841	253 956



- **Une proportion plus importante de bacheliers professionnels en DUT que la moyenne nationale**

Graphique 6 – Académie de Corse : la répartition par filière de formation et par type de bac des néo-bacheliers inscrits en 2014-2015 en licence et DUT/DEUST (source SIES)



### 3. LES EFFECTIFS D'INSCRITS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

#### ► Les CPGE et les formations préparant à un diplôme de niveau III

- **La répartition des effectifs étudiants par type de formation**

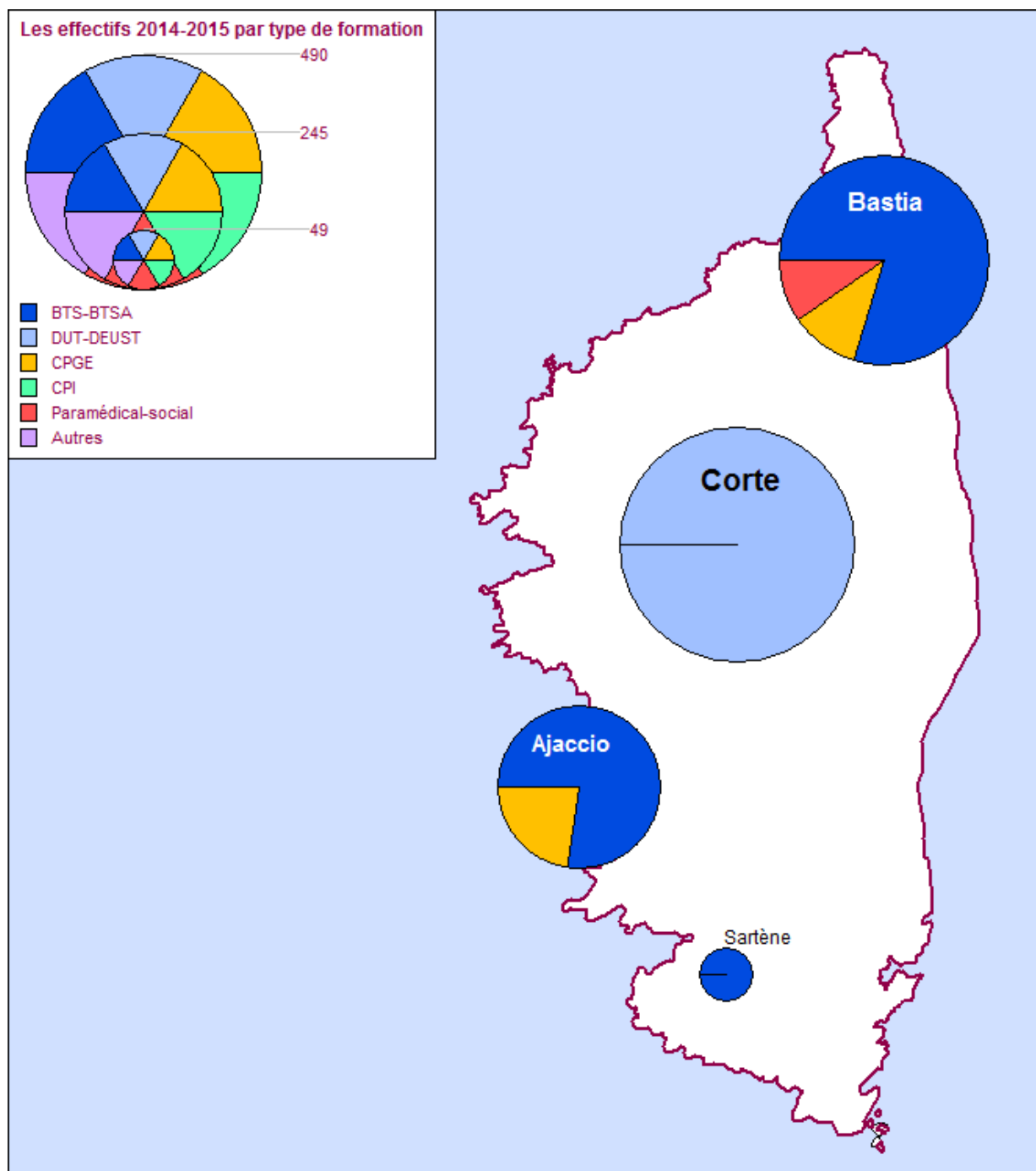
Tableau 8 – Académie de Corse: la répartition des effectifs selon la localisation de la formation et par type de formation (CPGE et formations préparant à un diplôme de niveau III) en 2014-2015 (sources DEPP, SIES)

Département	Implantation	BTS BTSA	DUT DEUST	CPGE	CPI	Paramédical Social	Autres (Arts...)	Total
Corse-du-Sud	Ajaccio	200		59				259
	Sartène	35						35
	Total	235		59				294
Haute-Corse	Bastia	314		42		39		395
	Corte		481					481
	Total	314	481	42		39		876
Académie de Corse		549	481	101		39		1 170
Corse		549	481	101		39		1 170
France métropolitaine		236 061	117 565	82 515	10 787	40 010	6 626	493 564

En 2015-2016, l'offre de formations de l'académie comprend : 11 DUT (avec options), 22 spécialités de BTS, 15 mentions de licence professionnelle, 13 mentions de licence générale, 5 CPGE, 1 Diplôme de comptabilité-gestion et 1 classe de mise à niveau hôtellerie.

- **L'offre de formation universitaire se concentre à Corte**

Carte 3 – Académie de Corse : la répartition des effectifs selon la localisation de la formation et par type de formation (CPGE-CPI et formations préparant à un diplôme de niveau III) en 2014-2015 (sources DEPP, SIES)



Les formations post-bacs de la région sont présentes sur 4 sites :

- Ajaccio : le site représente 8% du total des inscrits, 36,4% des effectifs inscrits en STS et 58,4% des inscrits en CPGE
- Bastia : représente 11% des inscrits, 57,2% des inscrits en BTS, 41,6% des inscrits en CPGE et 100% des inscrits dans les écoles paramédicales et sociales
- Corte : 80% des effectifs de l'enseignement supérieur sont concentrés à Corte et 100% des inscrits à l'université (en 2015-2016 : 471 inscrits en DUT, 1 762 en licence, 277 en licence professionnelle et 180 en PACES)
- Sartène : représente 1% du total des inscrits et 6,4% des effectifs en BTS.

### ► Les effectifs par année de formation de bac+1 à bac+3

- *Une part moindre d'élèves inscrits en CPGE qu'au niveau national*

Tableau 9 – Académie de Corse : les effectifs d'inscrits en 2014-2015 dans l'enseignement supérieur, par type de formation et par année d'études et leur répartition (sources DEPP, SIES)

	Effectifs				Répartition	
	Bac+1	Bac+2	Bac+3	Total	Corse	France métropolitaine
Licence (hors LP)	778	430	440	<b>1 648</b>	43,3%	42,4%
Licence professionnelle	0	0	282	<b>282</b>	7,4%	3,5%
BTS - BTSA	328	221	0	<b>549</b>	14,4%	15,7%
DUT - DEUST	303	178	0	<b>481</b>	12,6%	7,8%
CPGE	46	55	0	<b>101</b>	2,7%	5,5%
Ingénieur	0	0	21	<b>21</b>	0,6%	4,5%
Santé	192	0	0	<b>192</b>	5,0%	5,7%
Paramédical - Social	140	138	131	<b>409</b>	10,7%	9,0%
Comptabilité - Commerce	30	49	37	<b>116</b>	3,0%	3,6%
Diplôme d'IEP	0	0	0	<b>0</b>	0,0%	0,7%
Arts	0	0	0	<b>0</b>	0,0%	1,3%
Autres	7	0	0	<b>7</b>	0,2%	0,4%
<b>Total</b>	<b>1 824</b>	<b>1 071</b>	<b>911</b>	<b>3 806</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

## 4. LES DIPLOMES POST-BACCALAUREAT

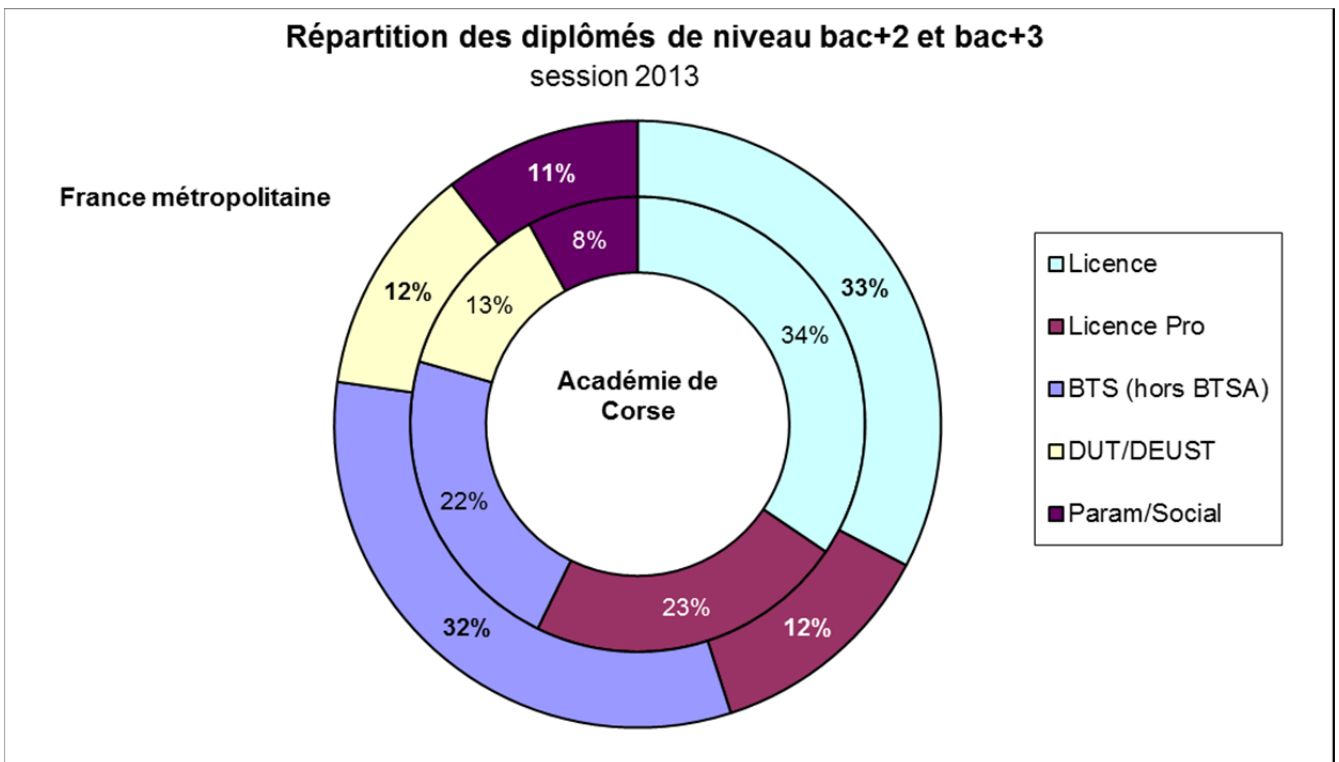
### ► Les diplômés dans les principales formations bac+2 et bac+3

- *Davantage de diplômés en licence professionnelle qu'en BTS*

Tableau 10 – Académie de Corse : le nombre de diplômés 2013 dans les principales formations bac+2 et bac+3 (sources DEPP, SIES)

	Licence	Licence Pro	BTS (hors BTSA)	DUT/DEUST	Param/Social
Région Corse	371	245	239	136	85
France métropolitaine	124 945	47 102	123 051	46 904	40 079

Graphique 7 – Académie de Corse : la répartition des diplômés 2013 de niveau bac+2 et bac+3 (sources DEPP, SIES)



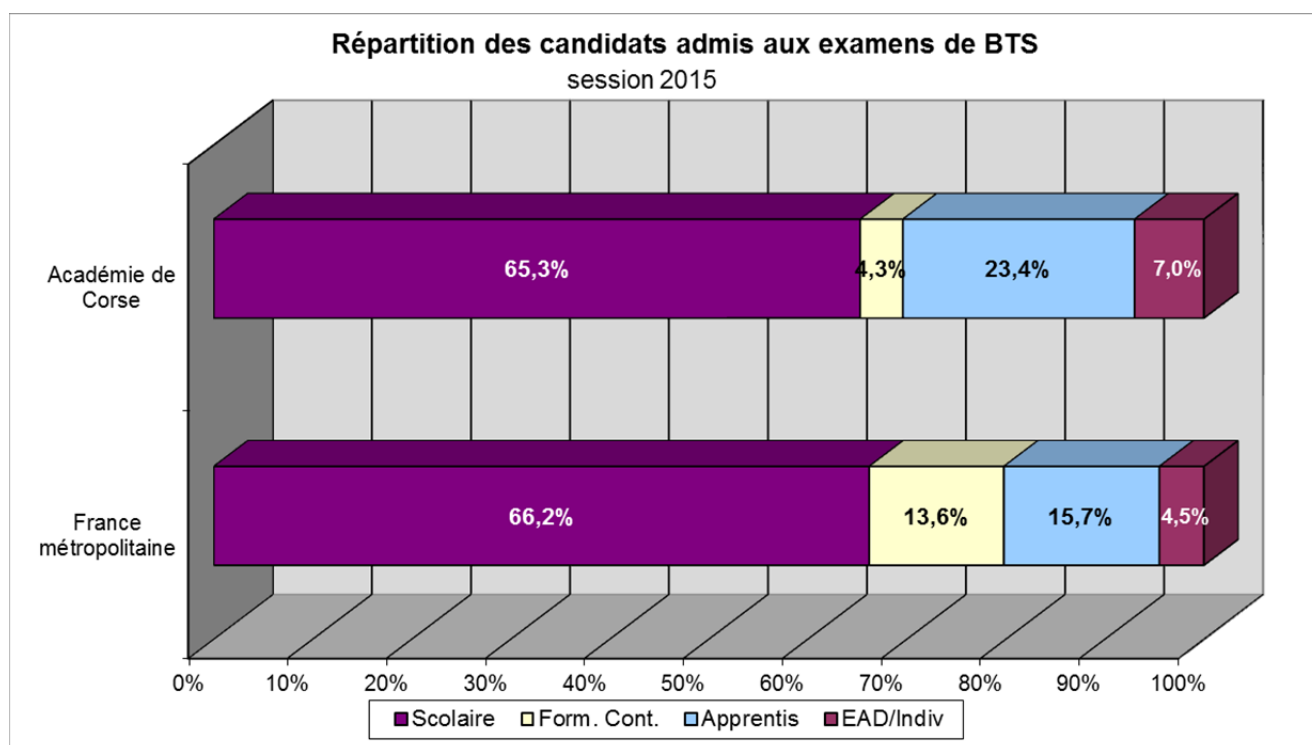
## ► Les BTS

- *Un taux de réussite global inférieur à la moyenne nationale d'un point*

Tableau 11 – Académie de Corse : les effectifs des candidats admis à l'examen de BTS selon le mode de formation, session 2015 (source DEPP)

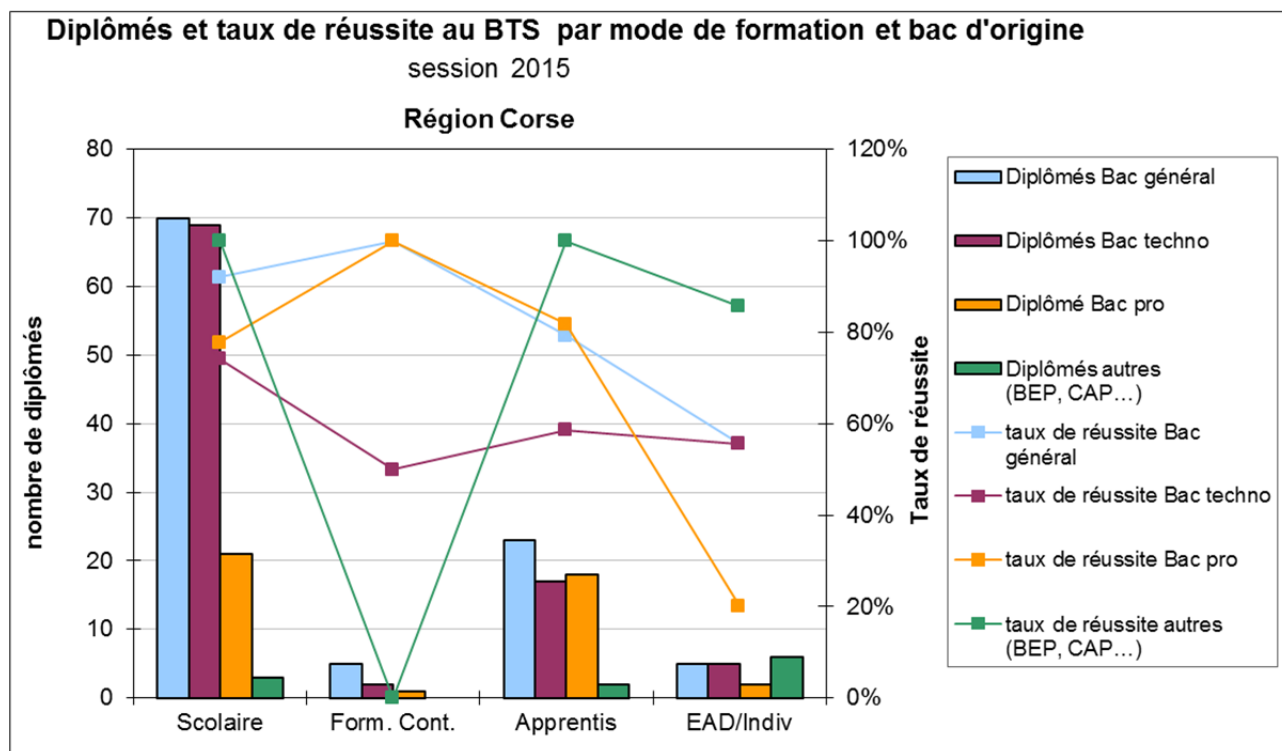
		Scolaire	Formation continue	Apprentis	EAD/indiv	Total admis	Taux de réussite
Académie de Corse	Effectif	167	11	60	18	256	73,4%
	Répartition	65,3%	4,3%	23,4%	7,0%	100,0%	
France métropolitaine	Effectif	85 825	17 671	20 306	5 857	129 659	74,5%
	Répartition	66,2%	13,6%	15,7%	4,5%	100,0%	

Graphique 8 – Académie de Corse : la répartition des candidats admis à l'examen de BTS selon le mode de formation, session 2015 (source DEPP)



- **Les taux de réussite (hors BTSA)**

Graphique 9 – Académie de Corse : le taux de réussite au BTS par mode de formation et selon le bac d'origine, session 2015 (Source DEPP)



La faiblesse des flux rend les commentaires malaisés. Toutefois, on peut souligner que les diplômés de BTS titulaires d'un bac général sont les plus nombreux. Dans la voie scolaire, le taux de réussite des candidats titulaires d'un diplôme de l'enseignement professionnel (hors bac pro) dépasse celui des bacheliers généraux et s'approche des 100%. Il en est de même pour ces candidats par la voie de l'apprentissage.

## 5. L'INSERTION PROFESSIONNELLE

### ► Les diplômés de BTS et autres formations de niveau III

Tableau 12 – Académie de Corse : l'insertion professionnelle des diplômés 2014 de BTS et autres formations de niveau III (source DEPP)

	Taux d'emploi à 7 mois	Temps plein	Emploi à durée indéterminée	Cadre, profession intermédiaire
Enquête Insertion dans la vie active des lycéens 2015	n.s	n.s	n.s	n.s
Enquête Insertion professionnelle des apprentis 2015	50,6 %	n.s	n.s	n.s

n.s : non significatif

### ► Les diplômés de licences professionnelles

Les données concernant la Corse sont, soit non disponibles, soit non significatives.

## 6. LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

### ► L'apprentissage dans l'enseignement supérieur

Tableau 13 – Académie de Corse : la répartition des apprentis 2015-2016 préparant un diplôme de niveaux II et III (source DEPP)

	Diplômes de niveau II			Diplômes de niveau III			Total niv II+III	TOTAL apprentis du supérieur	% niv II+III des apprentis du supérieur
	Licence LMD	licence pro	autres dipl.	BTS/ BTSA	DUT	autres dipl.			
Corse	8	87	20	218	67	47	447	561	79,7%
France métropolitaine	1 380	14 925	7 770	58 749	5 778	6 995	95 597	141 506	67,6 %

En 2015-2016, la Corse compte 561 apprentis dans l'enseignement supérieur dont 447 préparent un diplôme de niveau II ou III. Ces deux niveaux ensemble représentent près de 80% des inscrits en apprentissage dans l'enseignement supérieur corse.

### ► La formation continue

Les établissements de la région ont délivré, en 2014, 84 diplômes nationaux en formation continue. Aucun diplôme de niveau III ou II n'a été délivré.

### ► La VAE

Tableau 14 – Académie de Corse : les bénéficiaires de la VAE en 2014 pour tout ou partie de diplômes de niveau II ou III (source DEPP)

	DUT/DEUST	Licence et licence professionnelle
Corse	3	0
France métropolitaine	98	1 544

## B. ANNEXES

### LEXIQUE

#### Admission post-bac (APB)

Dans le tableau 3, l'extraction d'APB ne concerne que les **vœux de rang 1** exprimés par les candidats scolarisés en terminale dans l'académie considérée, à la fin de la procédure normale en 2015.

Les « **Formations universitaires** » comptabilisent les vœux d'inscription en L1, en première année commune aux études de santé (PACES), en Cycle universitaire préparatoire aux grandes écoles (CUPGE), DEUST, DU (hors DUT et écoles d'ingénieur).

Les « **Écoles** » regroupent les formations dispensées dans les écoles supérieures d'architecture, de commerce, d'art et les formations d'ingénieurs dont les classes préparatoires intégrées.

La rubrique « **Autres** » regroupe les mises à niveau (en arts appliqués, en hôtellerie, etc.), les formations conduisant au diplôme de comptabilité et de gestion (DCG), les formations paramédicales et sociales, les formations professionnelles autres que BTS et DUT (dans le domaine de la mer, du transport logistique...), les mentions complémentaires, etc.

#### Apprentissage

L'apprentissage (Code du travail – 6<sup>e</sup> partie - Livre II) est une forme d'éducation alternée qui a pour but de donner à des jeunes de 16 à 25 ans une formation générale, théorique et pratique en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle enregistré au répertoire national des certifications professionnelles.

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier, à durée déterminée, conclu entre l'apprenti et l'employeur.

#### Baccalauréat

**Les effectifs** pris en compte sont les candidats présents et admis par type de bac (y compris les séries agricoles) par académie, région et pour la France métropolitaine. Tous les candidats sont pris en compte quel que soit leur régime d'inscription : scolaire, en apprentissage, en formation continue, en individuel et/ou par l'enseignement à distance (EAD).

**Le taux de réussite** est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents. Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve.

**Les bacheliers** sont localisés par commune selon l'implantation de l'établissement préparant les élèves au baccalauréat. Les candidats libres sont comptabilisés selon leur département d'inscription

**Les mentions** : sont comptabilisés les effectifs (et le taux de réussite avec mention) par type de bac à la session 2015, par département, académie, région et pour la France métropolitaine.

#### Effectifs d'inscrits dans l'enseignement supérieur

Il s'agit des effectifs d'étudiants inscrits dans les établissements et les formations de l'enseignement supérieur, recensés dans les systèmes d'information et enquêtes du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, des ministères en charge de l'Agriculture, de la Pêche, de la Santé et des Sports. Le regroupement des sources peut entraîner, à la marge, la présence de doubles comptes car certains étudiants peuvent s'inscrire à plusieurs formations sans être repérés du fait de l'absence d'identifiant unique.

Le **brevet de technicien supérieur (BTS)** est un diplôme préparé dans les sections de techniciens supérieurs dans les établissements publics ou privés du ministère en charge de l'éducation nationale et des autres ministères. Les BTSA sont toujours comptabilisés avec les effectifs de BTS mais non dans les taux de réussite de BTS.

Les **classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)** préparent les élèves dans les établissements publics ou privés du ministère en charge de l'éducation nationale et des autres ministères selon 3 voies (scientifique, littéraire et économique).



Les ***cycles préparatoires intégrés des écoles d'ingénieurs (CPI)*** comprennent notamment les effectifs des formations préparatoires des UT, INP, Polytech'... Ils sont comptabilisés avec les ingénieurs dans le tableau des effectifs de formation de bac+1 à bac+3.

Le ***DUT/DEUST*** intègre aussi les diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNTS).

Les ***formations paramédicales et sociales*** regroupent les effectifs des diplômes d'État de conseiller en économie sociale et familiale (DCESF), des diplômes de technicien supérieur (DTS) et des diplômes paramédicaux et sociaux de niveau III, la rubrique « ***Autres*** » recouvre des formations diverses telles que des formations d'arts (diplôme des métiers d'art - DMA, années communes diplôme national d'arts et techniques/diplôme national supérieur d'expression plastique - DNA/DNSEP, etc.), les formations de Paris-Dauphine et la formation de premier clerc de notaire.

## Flux entrants

Ils correspondent au pourcentage des néo-bacheliers ayant eu leur baccalauréat à la session N en France (toutes régions/académies confondues) et s'inscrivant dans un établissement universitaire de la région/académie concernée durant l'année universitaire N-N+1.

## Flux sortants

Ils correspondent au pourcentage des néo-bacheliers ayant eu leur baccalauréat dans la région/académie concernée à la session N et s'inscrivant dans un établissement universitaire d'une autre région/académie l'année universitaire N-N+1.

## Formation continue

La formation continue s'adresse (1) aux personnes (salariés, demandeurs d'emploi, professions libérales, etc.) ayant interrompu leurs études et désireuses d'acquérir ou de développer une qualification, de valoriser leur expérience professionnelle ; (2) aux employeurs (privés ou publics) souhaitant développer les compétences de leurs salariés.

Les données présentées concernent les universités (y compris les IUT et écoles internes), les écoles d'ingénieurs rattachées et indépendantes (UT, INP, INSA, ENI, écoles centrales, ENSAM) et les autres établissements (IEP Paris, INALCO, EPHE, ENS, ENS Lumière et ENSATT). Les formations proposées par le CNAM sont comptabilisées séparément.

## Formation tout au long de la vie

La formation tout au long de la vie recouvre la formation par apprentissage, la formation continue et la validation des acquis de l'expérience (VAE).

## Implantation

L'implantation correspond à une unité urbaine hormis pour la région Île-de-France où elle correspond à la commune. L'unité urbaine est un ensemble de communes abritant au moins 2 000 habitants dont aucune habitation n'est séparée de la plus proche de plus de 200 mètres. Le zonage est établi à partir du recensement de la population par l'Insee en 2010.

## Insertion professionnelle

Le taux d'insertion des diplômés ***titulaires d'une licence professionnelle*** est défini comme étant la part des diplômés occupant un emploi, quel qu'il soit, sur l'ensemble des diplômés qui sont sur le marché du travail (sont exclus de l'analyse ceux qui sont encore en études et ceux qui sont sans emploi mais déclarent ne pas en chercher).

S'agissant des ***diplômés de BTS et autres diplômes de niveau III*** sont pris en compte les lycéens, les étudiants et les apprentis qui sont sortis diplômés d'un BTS en 2014. Champ de l'enquête « Insertion dans la vie active des lycéens - IVA » : BTS (71%), BTS agricoles (12 %), DUT (5 %), Diplômes santé-social (5 %), autres titres homologués de niveau III. Champ de l'enquête « Insertion professionnelle des apprentis – IPA » : les sortants des classes terminales de BTS (98 %), de diplôme de technicien supérieur (DTS, 1 %) ou de diplôme des métiers d'arts (DMA, 1 %). Un redressement statistique est opéré pour chaque académie afin de pondérer les résultats selon les taux de réponse à l'enquête.

Les ***emplois à durée indéterminée*** prennent en compte les contrats à durée déterminée, les emplois de fonctionnaire, les engagés dans l'armée ou les personnes travaillant à leur compte.

## Néo-bacheliers

Il s'agit des bacheliers inscrits dans les universités et établissements assimilés l'année universitaire suivant l'obtention du baccalauréat.

*Attention* : l'implantation de la composante est dans certains cas différente de celle de l'établissement (exemple : les néo-bacheliers inscrits à l'antenne de Tarbes de l'UFR lettres langues et sciences humaines de l'université de Pau sont comptés ici dans l'académie de Toulouse et non pas dans l'académie de Bordeaux).

## Taux d'inscription des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur

Il s'agit des bacheliers inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur l'année suivant l'obtention du baccalauréat. Un même étudiant pouvant s'inscrire dans plusieurs filières les taux d'accès élémentaires par filière ne sont pas additifs. Les données présentées ici se rapportent non pas à des individus mais à des inscriptions de nouveaux bacheliers dans le supérieur. Les « doubles inscriptions CPGE - université » concernent les bacheliers généraux et constituent la majorité des doubles inscriptions.

Les statistiques présentées ici ne tiennent pas compte des inscriptions dans l'enseignement supérieur en alternance pour les bacs généraux et technologiques (apprentissage et contrat de professionnalisation), ni des bacheliers étudiant dans l'enseignement supérieur à l'étranger, ni des étudiants issus des COM ou ayant obtenu un bac à l'étranger, ou ceux pour lesquels l'académie d'origine est inconnue. L'apprentissage est pris en compte sur le champ des bacheliers professionnels poursuivant en STS.

## Universités et établissements assimilés (au sens de l'enquête « SISE-Université »)

Entrent dans le champ les universités publiques (y compris l'université de Lorraine), l'INP Toulouse et l'IP Grenoble, les universités de technologie, Paris Dauphine, l'INALCO, l'IEP de Paris, l'Institut national universitaire Jean-François-Champollion d'Albi et l'ENSP de Blois ainsi que l'IPG Paris et les COMUE de Grenoble et Paris-Est (s'agissant des néo-bacheliers, le champ d'étude ne couvre pas ces trois établissements).

## VAE

La validation des acquis de l'expérience (VAE) dans l'enseignement supérieur permet de valider des compétences acquises en dehors du système universitaire mais aussi de tout système de formation. Deux dispositifs distincts permettent d'accéder soit à un niveau de l'enseignement supérieur pour poursuivre des études, soit d'obtenir tout ou partie d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Les données présentées concernent ce dernier dispositif et, sauf précision, tous les diplômes délivrés (y compris master et doctorat).

## SIGLES

### A

APB Admission post-bac

### B

Bac Baccalauréat

BTS/BTSA Brevet de technicien supérieur/ Brevet de technicien supérieur agricole

### C

CDI Contrat à durée indéterminée

CFA Centre de formation des apprentis

CNAM Conservatoire national des arts et métiers

COMUE Communauté d'universités et établissements

CPGE Classe préparatoire aux grandes écoles

CPI Cycle préparatoire aux formations d'ingénieur

### D

DCESF Diplôme d'État de conseiller en économie sociale et familiale

DCG Diplôme de comptabilité et de gestion

DEPP Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

DEUST Diplôme d'études universitaires et techniques

DGESIP Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle

DGRI Direction générale de la recherche et de l'innovation

DMA Diplôme des métiers d'arts

DNTS Diplôme national de technologie spécialisée

DNSEP Diplôme national supérieur d'expression plastique

DTS Diplôme de technicien supérieur

DU Diplôme d'université

DUT Diplôme universitaire de technologie

### E

EAD Enseignement à distance

ENI École nationale d'ingénieurs

ENS École nationale supérieure

ENSATT École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre

ENSP École nationale supérieure du paysage

ENSAM École nationale supérieure des arts et métiers

EPHE École pratique des hautes études

### F

FC Formation continue

FPTLV Formation professionnelle tout au long de la vie

## I

IEP	Institut d'études politiques
INALCO	Institut national des langues et civilisations orientales
INP	Institut national polytechnique
INSA	Institut national des sciences appliquées
IP	Institut polytechnique
IPG	Institut de physique du globe
IUT	Institut universitaire de technologie

## L

L1	Licence LMD, première année
LIC	Licence
LP	Licence professionnelle

## P

PACES	Première année commune aux études de santé
-------	--

## S

SIES	(Sous-direction des) Systèmes d'information et des études statistiques
SISE	Système d'information sur le suivi de l'étudiant
STS	Section de techniciens supérieurs

## U

UFR	Unité de formation et de recherche
UT	Université de technologie

## V

VAE	Validation des acquis de l'expérience
-----	---------------------------------------





1, RUE DESCARTES  
75231 PARIS CEDEX 05